

Département du Finistère
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANNEUFFRET
Séance du 6 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle communale, sous la présidence de Madame Aurélie SIOHAN, Maire.

Date de convocation : le 29 septembre 2026.

Présents : SIOHAN Aurélie, AUDOUARD Erwan, PAISNEL Anne, CANN Christian, PERSON Nathalie, GODEC Françoise, LE DREAU Pierre, MORISSET Fabien, MOGUEROU Maxime.

Absents excusés: MIOSSEC Sabine qui a donné procuration à SIOHAN Aurélie, ROYER-GERING Christelle qui a donné procuration à SIOHAN Aurélie,

Secrétaire de séance : MOGUEROU Maxime

Nombre de membres : Afférents au CM : 11 ; En exercice : 11 ; Présents : 09 ; Votants: 11

Délibération D20261002

OBJET : Forfaits scolaires aux écoles privées 2026-2027

Madame le Maire présente les demandes de participations aux écoles reçues cette année. Il propose de maintenir le montant de 700 euros par élèves comme l'année passée.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accorder aux écoles privées qui en ont fait la demande une participation financière pour l'année scolaire 2026/2027 comme suit :

Ecoles	Nbre d'enfants	Forfait scolaire	Montant à verser
Ecole du Sacré Coeur - Plounéventer	16	700	11200
Ecole Notre Dame des Victoires - Landivisiau	3	700	2100
Ecole Sainte Marie de Lannouchen	1	700	700

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le forfait scolaire pour l'année 2026/2027 à 700 € par élèves comme l'an passée.

Pour copie conforme,
Le Maire
Aurélie SIOHAN

